

Département de Seine-et-Marne

<u>Canton de Nangis</u> COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2017/SEPT/123	<u>OBJET</u> :
<u>Date du conseil municipal</u> 11/09/2017	DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU TITRE DES ANNEES
Date de la convocation 04/09/2017	2017/2018/2019 EN FAVEUR DES LIEUX D'EXPRESSION CULTURELLE ET ARTISTIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-
Date de l'affichage 04/09/2017	MARNE ET LA COMMUNE DE NANGIS

L'an deux mille dix-sept, le onze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 4 septembre 2017.

Étaient présents:

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUÉ, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALEM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT

Étaient absents représentés:

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- André PALANCADE représenté par Roger CIPRES
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX

Madame Samira BOUJIDI est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de télétransmission : 19/09/2017 Date de réception préfecture : 19/09/2017 Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil départemental de Seine-et-Marne de soutenir l'investissement pour l'acquisition et le renouvellement de matériel technique menées par les lieux d'expression culturelle et artistique,

CONSIDÉRANT la reconnaissance de l'espace culturel de Nangis par les partenaires publics comme un lieu d'expression culturelle et artistique,

CONSIDÉRANT le plan d'investissement triennal (2017/2018/2019) pour permettre l'élargissement et l'amélioration du parc technique (scène, son et lumières) existant, avec des matériels performants, modulables et adaptés à la taille de la structure,

CONSIDÉRANT, que le dispositif d'aide départementale à l'investissement aux lieux d'expression culturelle et artistique s'élève à 20% du montant global hors taxe,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1:

SOLLICITE l'aide financière du département de Seine-et-Marne au titre de l'aide à l'investissement des lieux d'expression culturelle et artistique (L.E.C.A.).

ARTICLE 2:

APPROUVE le programme d'investissement triennal (2017/2018/2019) pour l'élargissement et l'amélioration du parc technique (scène, son et lumières) existant de l'espace culturel de Nangis.

ARTICLE 3:

APPROUVE le descriptif de cette opération qui s'élève à 49 995,69 € HT (soit 59 994,83 € TTC).

ARTICLE 4:

DIT que le plan de financement s'établit comme suit :

- Département (dispositif L.E.C.A.) : 9 999,14 € (20%)
- Commune de Nangis : 39 996,55 € (le montant de la TVA de 9 999,14 € sera récupérée par voie fiscale)

ARTICLE 5:

DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets des exercices 2017, 2018 et 2019, en section d'investissement.

ARTICLE 6:

AUTORISE Monsieur le maire, ou son adjoint délégué à la culture et au souvenir, à signer la demande d'aide financière ainsi que la convention définissant les modalités de versement et tout Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20170912-2017-SEPT-123-

Date de télétransmission : 19/09/2017 Date de réception préfecture : 19/09/2017 Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 12 septembre 2017

Le Maire, Michel BI

